AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20221215-DEL_2022_285BIS-DE

en date du 10/02/2023 ; REFERENCE ACTE : DEL_2022_285BIS



DEL-2022-285-BIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 15 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice

95

Présents et représentés

85

L'an deux mille vingt-deux Le quinze du mois de décembre à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le neuf décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle Cap Périaz à Annecy (Seynod) en séance ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise en ligne

13 FEV. 2023

Déposée en Préfecture le

10 FEV. 2023

Etaient présents

Jean-Pascal Albran, Etienne Andréys, Christian Anselme, Gilles Ardin, François Astorg, Olivier Barry, Nicole Bloc, Franck Bogey, Cécile Boly, Patrick Bosson, Stéphane Bouclier, Corinne Bouland, Pierre Bruyere, Karine Bul-Xuan-Picchedda, Lola Cecchinel, Henri Chaumontet, Martine Coutaz, Sandrine Dall'Aglio, Joëlle Derippe-Perradin, Isabelle Dijeau, Samuel Dixneuf, Fabienne Duliege, Denis Duperthuy, Elisabeth Emonet, Gilles François, Pierre Geay, Anthony Granger, Frédérique Lardet, François Lavigne-Delville, Patrick Leconte, Claire Lepan, Benjamin Marias, Jean-Claude Martin, Christian Martinod, Pierre-Louis Massein, Catherine Mercier-Guyon, Thomas Meszaros, Laurent Millet, Aurélien Modurier, Philippe Morin, Magali Mugnier, Alexandre Mulatier-Gachet, Laure Odorico, Gérard Pastor, Tony Pessey, Christian Petit, Monique Pimonow, Christophe Poncet, Agnès Prieur-Drevon, Jean-Luc Rigaut, Marc Rollin, Christian Rophille, Didier Sarda, Yannis Sauty, Nora Segaud-Labid, Guillaume Tatu, Jean-Louis Toé, Olivier Trimbur

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Isabelle DIJEAU, Isabelle BASTID à Henri CHAUMONTET, Michel BÉAL à Elisabeth EMONET, Alexandra BEAUJARD à Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA. Marie BERTRAND à Alexandre MULATIER-GACHET, BOUCHETIBAT à Anthony GRANGER, Catherine BOUVIER à Agnès PRIEUR-DREVON, Christian BOVIER à Sandrine DALL'AGLIO, Christel CASSET à Gilles ARDIN, Odile CERIATI-MAURIS à Magali MUGNIER, Roland DAVIET à Philippe MORIN, Noëlle DELORME à Jean-Claude MARTIN, David DUBOSSON à Fabienne DULIEGE, Chantale FARMER à François ASTORG, Fabien GERY à Samuel DIXNEUF, Fabienne GREBERT à Guillaume TATU, Aurélie GUEDRON à Lola CECCHINEL, Ségolène GUICHARD à Martine COUTAZ, Charlotte JULIEN à Pierre-Louis MASSEIN, Frédérique KHAMMAR à Christian MARTINOD, Marion LAFARIE à Benjamin MARIAS, Christiane LAYDEVANT à Corinne BOULAND, Bruno LYONNAZ à Christian ANSELME, Viviane MARLE à Yannis SAUTY, Xavier OSTERNAUD à Aurélien MODURIER, Eric PEUGNIEZ à Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE à Pierre GEAY

Etaient excusés

Jacques ARCHINARD, Vanessa BRUNO, Jean-François GIMBERT, Elisabeth LASSALLE, Antoine de MENTHON, Patricia MERMOZ, Michel MUGNIER-POLLET, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Gilles VIVIANT

Alexandre MULATIER GACHET est désigné en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20221215-DEL_2022_285BIS-DE

en date du 10/02/2023 ; REFERENCE ACTE : DEL_2022_285BIS

OBJET

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 3

Denis DUPERTHUY, rapporteur

DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE POUR ERREUR MATÉRIELLE DE LA DÉLIBÉRATION N° DEL-2022-285 DU 15 DÉCEMBRE 2022

Budget principal

Les modifications s'équilibrent en dépenses de fonctionnement à 20.000 € au chapitre 65 compensées par une diminution au chapitre 011. Il s'agit d'une subvention pour la Fédération des Coopératives Laitières des Savoie pour l'abondement d'un fonds spécifique pour soutenir les exploitations agricoles lorsqu'elles sont soumises à des aléas sanitaires

Les modifications s'équilibrent à - 8.802.439 € en dépenses et en recettes en section d'investissement.

Il s'agit de la désinscription en dépense d'investissement des crédits de paiement (CP) 2022 non consommés sur différentes autorisations de programme (AP) et en correspondance de la diminution de l'emprunt.

Budget annexe eau

Les modifications s'équilibrent à - 1.060.000 € en dépenses et en recettes en section d'investissement.

Il s'agit de la désinscription en dépense d'investissement des crédits de paiement (CP) 2022 non consommés sur différentes autorisations de programme (AP) et en correspondance de la diminution de l'emprunt.

Budget annexe transports

Les modifications s'équilibrent à - 1.019.970 € en dépenses et en recettes en section d'investissement.

Il s'agit de la désinscription en dépense d'investissement des crédits de paiement (CP) 2022 non consommés sur différentes autorisations de programme (AP) et en correspondance de la diminution de l'emprunt.

Le Conseil communautaire décide d'approuver les décisions modificatives n° 3 du budget principal et des budgets annexes.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE A l'UNANIMITÉ

Voix POUR: 85

Le Secrétaire de séance,

Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme

Pour la Présidente et par délégation,

Le Directeur Général,

Sébastien LENOIR.